



Après un entrefilet dans l'édition du 31 décembre, *La Marseillaise du Berry* a consacré trois colonnes au drame le 2 janvier, premier d'une longue série d'articles.

**Une cérémonie pour marquer les 70 ans de l'affaire**

Le Comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot organise demain une cérémonie au Poinçonnet, soixante-dix ans jour pour jour après le drame.

« En Berry, province réputée calme et tranquille, vingt maires et leurs conseils municipaux ont donné le nom de deux "meurtriers" à un lieu public de leur commune. Il s'agit de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, injustement condamnés pour le meurtre d'un garde-chasse en 1946. Toute leur vie, ils ont clamé leur innocence.

Un comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot constitué il y a plus de 35 ans et qui compte actuellement plus de 300 membres continue le combat pour que justice leur soit rendue. Six requêtes en révision ont été rejetées mais ces refus d'une Justice qui ne veut pas reconnaître ses erreurs n'enlèvent rien à la détermination de toutes celles et de tous ceux qui veulent la révision de ce procès. Une septième requête est en cours d'élaboration. Ils ont désormais l'appui d'un nombre toujours plus grand d'élus berrichons qui n'hésitent pas à enfreindre la loi pour marquer leur volonté de voir aboutir cette requête qu'on espère ultime.

Vingt communes ont déjà rendu un hommage poignant à Mis et Thiennot. Cinq autres vont le faire très prochainement.

Combien faudra-t-il de rues "Mis et Thiennot" pour qu'à Paris on s'émeuve de ce qui se passe en Berry ?

Une cérémonie de commémoration des 70 ans de cette terrible affaire aura lieu dans la première commune à avoir donné le nom de "Mis et Thiennot" à un édifice public en présence de tous les maires concernés. »

Cette cérémonie se déroulera demain, à 18 h, au Poinçonnet devant l'Espace Mis et Thiennot, place du 1<sup>er</sup> mai.



ont également été mis en état d'arrestation ».

L'édition du 14 janvier fait état de l'audition de Raymond Mis par le juge d'instruction : « Nous croyons savoir que Mis tente de revenir sur ses premières déclarations [...] il nierait maintenant avoir tiré sur le garde ».

Celle du 29 janvier relate la confrontation entre les différents inculpés dans le bureau du juge en présence des policiers chargés de l'enquête : « Tous les inculpés sans exception nient avoir participé à l'assassinat du garde-chasse Boistard ». Leurs aveux auraient été faits « sous la pression des policiers » qui « nient les avoir frappés ». « Il est permis de penser aujourd'hui que l'affaire n'est pas aussi claire qu'on aurait pu le supposer au début », souligne le rédacteur de ce court article.

Une nouvelle reconstitution est organisée « qui n'apporte aucun élément nouveau à l'enquête » informe le titre d'un article du 14 avril où il est redit : « En dépit des charges qui les accablent, Mis et Thiennot continuent de nier ». Le rédacteur de cet article s'interroge : « La lumière que la justice exige sera-t-elle jamais faite et leurs meurtriers enfin dévoilés indubitablement ? Les individus sur la tête de qui un tel crime

appelle un châtement d'une sévérité exemplaire en viendront-ils eux-mêmes à libérer leur conscience ? Il apparaît que ce soit là la seule façon d'obtenir l'absolue certitude d'une ou de plusieurs culpabilités ».

Les 25 et 26 juin, deux longs articles relatent en détail le procès qui se tient devant la cour d'assises de l'Indre. « Raymond Mis et Gabriel Thiennot nient systématiquement », lit-on en titre le 25. M<sup>e</sup> Benga, avocat de la défense, pointe du doigt l'absence de mobile : « Pourquoi ces deux jeunes gens, honorablement connus, seraient-ils subitement devenus des assassins » et conclut que, « faute de preuves, ils ne peuvent être condamnés ». Mis et Thiennot sont pourtant reconnus coupables et condamnés à quinze ans de travaux forcés.

Il faudra attendre l'été 1952 pour qu'une série d'articles dans *La Marseillaise du Berry* rouvre l'affaire sous le titre générique : « Une nouvelle affaire Seznec naîtra-t-elle dans l'Indre ? » Pour la première fois ces articles parleront ouvertement, et avec un certain nombre d'éléments à l'appui, d'une erreur judiciaire.

\* En ces temps de restriction, le journal ne comptait que quatre pages.

